

TENDANCES

QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

■ Une publication de la Communauté métropolitaine de Québec



VOLUME 2 / NUMÉRO 2 / JUIN 2009

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ RIVE-NORD - BILAN 2008

En septembre 2001, le gouvernement du Québec publiait sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Celle-ci mettait de l'avant de grands principes tels que les 3RV-E (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination) et la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et fixait comme objectif la mise en valeur de 60 % des matières pouvant être valorisées dans le secteur résidentiel.

Afin de répondre à ses engagements auprès du gouvernement provincial, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a rendu public son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) qui est entré en vigueur en avril 2005. Celui-ci couvre 27 municipalités situées sur la rive-nord du fleuve Saint-Laurent, un territoire partagé entre les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec et l'Ancienne-Lorette de même que les MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.

Au terme de la période d'application de la *Politique*, l'heure est maintenant au bilan. C'est pourquoi, pour une deuxième année consécutive, la CMQ trace l'état de la situation concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le bilan 2007 faisait état des réalisations des municipalités du territoire, révélant entre autres un taux de diversion passé de 22 % à 43 % entre 2002 et 2007, l'implantation ou la modernisation de plusieurs écocentres, la forte augmentation les quantités de matières valorisées et le peu de progrès réalisés en ce qui a trait à la mise en valeur des matières organiques.

Le bilan 2008 fournit une mise à jour des informations sur la gestion régionale des matières résiduelles à l'aube de la prochaine politique de gestion des matières résiduelles attendue pour 2009.

Nouvelles mesures mises en place

L'année 2008 s'est déroulée dans la continuité des actions déjà entreprises depuis le début de la mise en œuvre du PGMR de la CMQ Rive-Nord. Grâce aux projets-pilotes de collecte à trois voies des matières organiques, la Ville de Québec et les MRC du territoire ont franchi une autre étape vers l'implantation de cette collecte. Par la même occasion, ces entités ont débuté le processus de sensibilisation de la population à la nécessité de valoriser les matières organiques produites sur le territoire.

À l'été 2008, une nouvelle réglementation entrant en vigueur dans l'agglomération de Québec, celle-ci interdisant aux citoyens de jeter leurs rognures de gazon. Parallèlement, on retirait la collecte des résidus verts durant la période estivale (de juin à août) afin de la conserver

uniquement pour le ménage du printemps et de l'automne. Ces nouvelles mesures ont pour but de favoriser l'herbicyclage, une pratique inculquée aux citoyens depuis plusieurs années par la Ville de Québec et ses partenaires. Les MRC, quant à elles, sans avoir de réglementation, ont réalisé des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'herbicyclage. La majorité des municipalités ont également mis en place des collectes de feuilles durant l'automne.

Par ailleurs, pour améliorer le service de récupération offert aux citoyens, la Ville de Québec et la MRC de La Jacques-Cartier ont installé dans les aires publiques des bacs pour la collecte des matières recyclables. Les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré planifient faire de même en 2009. L'année 2008 a également été marquée par une hausse de la population desservie par la collecte sélective sur le territoire de la ville de Québec. Les quantités

FAITS SAILLANTS

L'année 2008 a entre autres été l'occasion de réaliser divers projets pilotes de collecte à trois voies, de favoriser l'herbicyclage, d'étendre la collecte sélective, de réaménager certains écocentres et de moderniser l'incinérateur de Québec et le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim.

Le taux de diversion, qui mesure la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité de matières gérées, est passé de 43 % à 45 % entre 2007 et 2008.

En 2008, 62 % des matières recyclées ont été valorisées, soit plus que ce qui était demandé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (60 %).

Au cours de la dernière année uniquement, la quantité d'encombrants, de RDD et de matières collectées dans les écocentres a augmenté de 15,2 %.

La quantité de matières organiques valorisées dans la région métropolitaine stagne depuis plusieurs années.



Source : Ville de Québec

« EN 2008, LES 27 MUNICIPALITÉS DE LA CMQ RIVE-NORD ONT VALORISÉ 7 000 TONNES DE MATIÈRES RECYCLABLES DE PLUS QU'EN 2007. »



Source : Ville de Québec

collectées montrent bien l'augmentation de la participation à ce service. De plus, les MRC desservent désormais souvent les entreprises de leur territoire au même titre que les résidences. La Ville de Québec envisage également cette avenue.

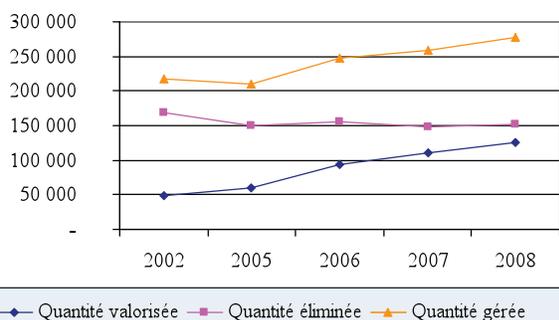
Une optimisation et un réaménagement de certains écocentres ont également été réalisés par la ville de Québec afin de rendre plus fonctionnel ce service aux citoyens et d'adapter ces infrastructures à l'augmentation de leur fréquentation. La MRC de L'Île-d'Orléans a quant à elle signé une entente avec la Ville de Québec afin de permettre à ses citoyens d'utiliser les écocentres de cette ville. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré envoient pour leur part les encombrants collectés annuellement chez des récupérateurs, permettant ainsi la valorisation de près du tiers des matières qui auparavant étaient toutes éliminées.

Par ailleurs, conformément au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), les travaux de mise aux normes et de modernisation se sont poursuivis au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et à l'incinérateur de Québec. Les travaux débutés en 2008 s'achèveront bientôt au LET. Une usine de traitement des eaux de lixiviation permettra de gérer localement les rejets plutôt que de les transporter au site de traitement à Beauport. Pour ce qui est de l'incinérateur, la réfection des fours permettra d'améliorer la combustion des déchets et d'atteindre la performance environnementale exigée par le nouveau règlement.

Bilan quantifié de la gestion des matières résiduelles

Les trois premières années de mise en œuvre du PGMR (2005-2007) ont été l'occasion d'introduire de nombreuses nouvelles mesures de collecte des matières résiduelles, avec pour résultat que le taux de diversion a bondi de 22 % à 43 % au cours de la période. En comparaison, les efforts déployés en 2008 n'ont permis qu'une hausse modeste de la valorisation sur le territoire. Le taux de diversion n'y a augmenté que de deux points en 2008 pour atteindre 45 %.

BILAN 2002-2008 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, CMQ RIVE-NORD (TONNES)



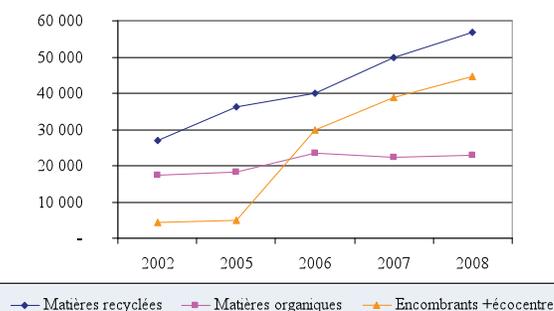
BILAN 2002-2008 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, CMQ RIVE-NORD (TONNES)

	2002	2005	2006	2007	2008
Quantité valorisée	48 924	59 583	93 441	111 243	124 704
Quantité éliminée	168 762	149 924	154 846	147 995	152 394
Quantité gérée	217 686	209 507	248 287	259 238	277 098
Taux de diversion	22 %	28 %	38 %	43 %	45 %

Valorisation

Le graphique et le tableau qui suivent permettent de constater comment a évolué la valorisation des différents types de matières sur le territoire métropolitain. En 2008, les 27 municipalités de la CMQ Rive-Nord ont valorisé 7 000 tonnes de matières recyclables de plus qu'en 2007, portant à 57 000 tonnes leur quantité totale, ce qui a permis de dépasser l'objectif de 60 % de la *Politique* et de valoriser 62 % des matières recyclables. Cette évaluation a été réalisée à partir de la grille de performance élaborée par Recyc-Québec et des données de la caractérisation québécoise réalisée en 2006 par cet organisme gouvernemental.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION PAR TYPE DE MATIÈRES, SECTEUR RÉSIDENTIEL, CMQ RIVE-NORD (TONNES)



ÉVOLUTION DE LA VALORISATION PAR TYPE DE MATIÈRES, SECTEUR RÉSIDENTIEL, CMQ RIVE-NORD (TONNES)

	2002	2005	2006	2007	2008
Matières recyclées	27 059	36 319	39 877	49 793	56 694
Matières organiques valorisées	17 377	18 306	23 345	22 319	22 913
Encombrants	4 395	3 461	3 424	5 371	5 583
RDD	9	158	240	328	426
Écocentres	84	1 339	26 555	33 433	39 088
TOTAL VALORISÉ	48 924	59 583	93 441	111 244	124 704

La même tendance à la hausse a été enregistrée en ce qui concerne les collectes d'encombrants et de RDD ainsi que les matières récupérées dans les écocentres. Entre 2007 et 2008, la quantité de ces biens valorisés est passée de 39 132 à 45 097 tonnes, une hausse impressionnante de 15,2 % en une seule année.



Source : Karine Cantin

Source : Ville de Québec

Le cas des matières organiques est particulier en raison de l'arrêt des collectes de résidus verts durant la période estivale, une situation qui a fait chuter les chiffres concernant les tonnages valorisés. Or, le plus gros des résidus verts générés durant la période estivale est soumis à un autre mode de valorisation difficilement quantifiable, soit l'herbicyclage. Il est en effet beaucoup plus facile de quantifier des matières collectées par camion que des matières gérées à domicile par les citoyens. On a évalué l'effort d'herbicyclage sur le territoire de la ville de Québec à 5 600 tonnes pour 2008. Au total, près de 23 000 tonnes de matières organiques auraient ainsi été valorisées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord au cours de l'année 2008, un total légèrement inférieur à celui observé en 2006.

De manière générale, depuis le début de la mise en œuvre du PGMR en 2005, les quantités valorisées augmentent donc progressivement. On remarque cependant une diminution graduelle du taux d'augmentation. Autrement dit, peu de temps a été nécessaire pour faire croître de façon importante les quantités de matières valorisées, grâce à l'introduction de mesures comme l'arrivée des écocentres ou l'utilisation des bacs roulants de 360 litres pour la collecte sélective, mais on assiste maintenant à un certain ralentissement du phénomène.

Pour voir à nouveau s'accroître de façon significative les quantités valorisées, la CMQ constate qu'il faudra s'attaquer avec sérieux aux matières organiques. À ce propos, des projets-pilotes sont en cours sur l'ensemble du territoire et la planification de l'implantation d'une infrastructure de valorisation des matières organiques est en progression. Ces matières ne sont pas simples à collecter ni simples à traiter. L'implantation d'un tel service n'est pas sans demander un changement important dans les habitudes des citoyens. Des coûts importants sont également à prévoir. Il faudra encore l'année 2009 pour analyser toutes les options possibles en ce domaine.

Élimination

Année après année, les quantités de matières vouées à l'élimination sont relativement stables (149 924 tonnes en 2005, 152 394 tonnes en 2008). Les quantités croissantes de matières résiduelles générées par les citoyens étaient généralement compensées par des hausses équivalentes de la valorisation. Cependant, entre 2007 et 2008, l'augmentation de la génération (+ 17 860 tonnes) a dépassé l'augmentation de la valorisation (+ 13 461 tonnes), faisant augmenter d'autant la quantité de matières éliminées (+ 4 399 tonnes).

Bien qu'on ne puisse encore parler ici d'une tendance durable, il importe de surveiller de près ce phénomène, particulièrement dans un contexte où l'incinérateur de Québec fonctionne presque à capacité. En effet, les quantités qui y transitent augmentent continuellement malgré le fait que les tonnages éliminés par les citoyens stagnent. On peut donc supposer que les ICI (industries – commerces- institutions) éliminent de plus en plus de matières. Des solutions à ce problème devront rapidement être trouvées.

D'autre part, une augmentation de l'élimination des matières résiduelles serait contradictoire avec le principe de réduction à la source promu par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Une telle situation ne serait pas sans avoir des répercussions à plusieurs niveaux. Une diminution des quantités des matières gérées permettrait à la région métropolitaine de Québec de devenir plus performante et de réduire ses coûts de gestion. La redevance à l'élimination (loi 130) compensera davantage les municipalités qui se seront attaquées à ce problème.

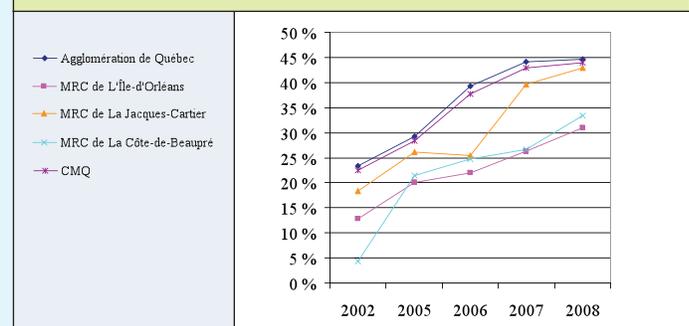
Tendances territoriales

Le graphique qui suit présente l'évolution du taux de diversion des différents territoires compris à l'intérieur de la CMQ Rive-Nord. La progression relative de ces derniers d'une année à l'autre peut être expliquée en partie par leur performance de départ. Chaque territoire a en effet débuté la mise en œuvre du PGMR avec une situation différente. La MRC de La Côte-de-Beaupré, par exemple, n'avait pas de service de collecte sélective. Québec avait pour sa part déjà entamé une réflexion approfondie sur la gestion des matières résiduelles, ce qui avait permis à celle-ci de faire des avancées plus rapidement qu'ailleurs dans la région. La Ville a changé les formats des bacs de collecte sélective, implanté des écocentres et réalisé de nombreuses campagnes de sensibilisation. Elle a mis en place les services permettant d'obtenir des résultats rapides avec une implantation simple. On dénote par contre que depuis 2007, le taux de détournement semble vouloir y plafonner. La collecte à trois voies des matières organiques devrait permettre une augmentation de la performance de la Ville.

Pour ce qui est de la MRC de La Jacques-Cartier, la croissance importante du taux de valorisation s'explique en partie par l'implantation d'un écocentre à Stoneham ainsi que par la mise en place de collectes d'encombrants. L'implantation d'un écocentre régional et la collecte des matières organiques seront cependant nécessaires à l'augmentation de la performance environnementale de cette MRC.

Finalement, en 2008, les MRC de l'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré présentent des performances presque similaires. La forte croissance du taux de diversion de la MRC de La Côte-de-Beaupré peut être expliquée en partie par la mise en place de la collecte sélective, mais également par le détournement des encombrants vers un récupérateur. On peut penser que ces avancées se poursuivront puisque cette MRC planifie actuellement la mise en place d'un écocentre et participe aux projets-pilotes de collecte des matières organiques.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION PAR TYPE DE MATIÈRES, SECTEUR RÉSIDENTIEL, CMQ RIVE-NORD (TONNES)



Recommandations

Les constats présentés dans ce *Bilan 2008* du PGMR de la CMQ Rive-Nord ont amené les membres de la commission Environnement de la Communauté métropolitaine de Québec à faire un certain nombre de recommandations aux diverses parties impliquées dans la gestion des matières résiduelles. Ces recommandations ont été entérinées par le conseil de la CMQ le 23 avril 2009.

Aux municipalités et/ou à la CMQ

- Soutenir les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- Appuyer le secteur du réemploi afin de permettre l'augmentation des quantités valorisées;
- Implanter un système de calcul des performances du secteur du réemploi;
- Augmenter la population desservie par un écocentre;
- Favoriser la mise en place de la récupération pour les ICI, une nécessité pour une saine gestion des équipements d'élimination;
- Implanter le plus tôt possible des mesures de valorisation des matières organiques afin d'augmenter les quantités valorisées et de diminuer les quantités éliminées.

Au gouvernement provincial

- Mettre en place le principe de responsabilité élargie des producteurs pour l'ensemble des matières afin de permettre d'alléger la charge financière des municipalités pour le traitement des matières;
- Présenter la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles d'ici septembre 2009;
- Rendre publiques les modalités d'application au financement des infrastructures de traitement des matières organiques.



Source : Ville de Québec

Conclusion

Les municipalités comprises sur le territoire de la CMQ Rive-Nord ont fait de nombreux efforts en vue de réduire l'élimination des matières résiduelles. Les quantités valorisées augmentent année après année, permettant à la région d'atteindre un taux de diversion de 45 % en 2008. Le bilan de cette année positionne bien la CMQ Rive-Nord à la fin de la période d'application de la Politique 1998-2008, particulièrement en ce qui concerne les matières recyclables. L'objectif de récupération de 60 % a été atteint, et même légèrement dépassé (62 %).

Les efforts doivent être soutenus pour continuer à faire progresser le taux de diversion. Cependant, pour atteindre tous les autres objectifs de la Politique, davantage d'efforts devront être consentis, spécialement en ce qui concerne les matières organiques. La valorisation de ce type de matière accuse en effet un certain retard face aux objectifs fixés au PGMR. Des projets-pilote de collecte ont été mis en place dans l'agglomération de Québec et les MRC, mais des étapes importantes restent encore à franchir avant l'implantation, à grande échelle, d'une infrastructure de traitement.

Un tel projet signifie des investissements importants qui peuvent difficilement être assumés par les municipalités seules. À ce propos, la CMQ est heureuse de la récente annonce du gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme de financement des infrastructures de traitement des résidus alimentaires de 500 millions de dollars. Il apparaît maintenant urgent de rendre publique les modalités d'application de ce programme afin de permettre aux municipalités de planifier la mise en place d'un équipement de valorisation des matières organiques dans la région. Il y a fort à parier qu'une telle aide favorisera l'atteinte des objectifs que la CMQ s'est fixée en 2005.

De plus, 2008 fut la dernière année de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. La CMQ souhaite que la prochaine politique et ses mécanismes légaux soient rapidement connus en vue de la mise en place des mesures municipales en 2010.

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est un organisme de planification et de coordination qui regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures et Lévis de même que les municipalités faisant partie des MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans. Sa population totale est de 730 000 habitants. Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, le transport métropolitain, l'économie, la gestion des matières résiduelles et l'environnement.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE QUÉBEC
1130, ROUTE DE L'ÉGLISE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4X6

TÉLÉPHONE : 418 641-6249
INFO@CMQUEBEC.QC.CA
WWW.CMQUEBEC.QC.CA

